académie Rennes DSII — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Epreuves Anticipées Baccalauréat Général et Technologique : Session 2020
Gérer les Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C) avec
Cyclades – Imag'In – Santorin

Réforme du Baccalauréat

Contrôle continu

- **10% de la moyenne finale**

Bulletins scolaires
de 1ère et terminale

- **30% de la moyenne finale**

Épreuves communes
2 vagues en 1ère
1 vague en terminale

Epreuves terminales

- **1 épreuve anticipée en 1ère**

Français écrit et oral

- **4 épreuves en terminale**

Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Grand oral

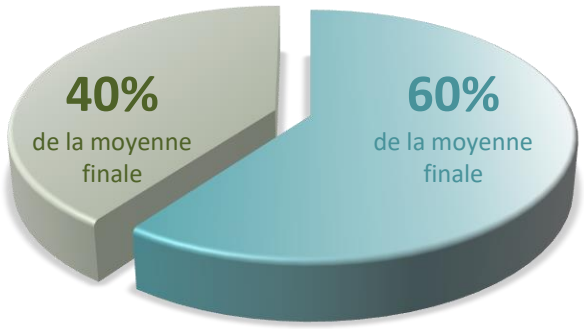

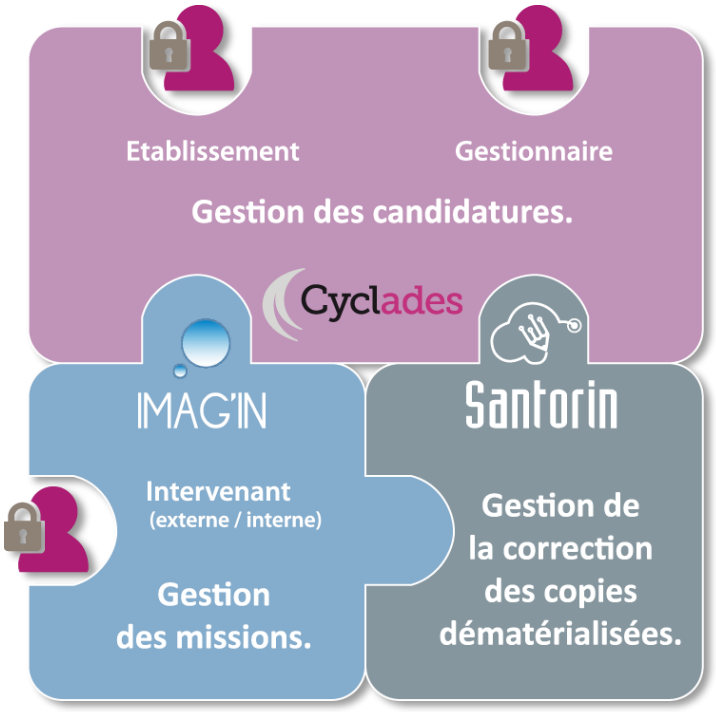

Inscription des candidats

Statut de l'établissement au regard des Epreuves Anticipées 2020	Catégorie des candidats	Observations et impacts
• Public Education nationale • Privé sous contrat ou Homologué Education nationale 	Scolaire	• Inscription des candidats via le service d'inscription Etablissement CYCLADES • Génération obligatoire des comptes candidats CYCLADES par l'établissement d'inscription • 2 vagues d'évaluation en classe de Première • E3C portant sur les enseignements communs non évalués aux épreuves terminales et sur la spécialité suivie uniquement en classe de première
	CNED Scolaire	• Création du compte candidat Cyclades obligatoire • Inscription des candidats via le portail candidat CYCLADES • Une épreuve ponctuelle au titre des E3C portant sur la spécialité suivie uniquement en classe de première
• Privé hors contrat ou Non homologué Education nationale • Fictif 	Individuel	• Inscription des candidats via le service d'inscription Etablissement CYCLADES ou via le portail candidat CYCLADES • Création du compte candidat Cyclades obligatoire • Une épreuve ponctuelle organisée au titre des E3C portant sur la spécialité suivie uniquement en classe de première

Etablissement public ou privé sous contrat/homologué déclaré autonome pour la gestion des E3C

Rectorat

A l'inscription à l'examen, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) des élèves de l'établissement sont automatiquement affectées <u>en centre épreuve et en centre de numérisation</u> dans leur établissement d'inscription.

Dans IMAG'IN, la DEC effectue une extraction de Cyclades de type « Inscription » ou ultérieur => génération automatique de missions de correction de copies par centre épreuve lors du traitement d'ouverture/rafraîchissement de session depuis CYCLADES.

Suite aux inscriptions, pour chaque vague et pour chaque enseignement des E3C, l'établissement centre épreuve peut :

- Positionner une ou plusieurs dates de déroulement de l'épreuve,
- Positionner une ou plusieurs salles,
- Editer les convocations pour chaque vague d'E3C.

Suite à la mise à jour de IMAG'IN par la DEC, l'établissement centre épreuve peut :

- Convoquer les correcteurs dans IMAG'IN (enseignants de l'établissement centre épreuve ou autres enseignants dont les noms auront été communiqués pour répondre à une problématique de mutualisation d'organisation d'une ou plusieurs E3C).
- Les épreuves à numériser seront disponibles dans SANTORIN.
- Numériser au fil de l'eau les copies qui seront anonymisées dans SANTORIN.
- Distribuer les copies dans SANTORIN (contrôle possible sur la division de classe pour attribuer les copies à des professeurs autres que ceux de l'élève).

Cas particuliers :

Cas 1 : Un élève passe une ou plusieurs épreuves E3C dans un établissement autre que son établissement d'inscription *(LVA, LVB, spécialité suivie uniquement en classe de première)*

Cas 2 : Un établissement organise dans ses locaux une ou plusieurs E3C pour un autre établissement *(concerne toutes les disciplines)*

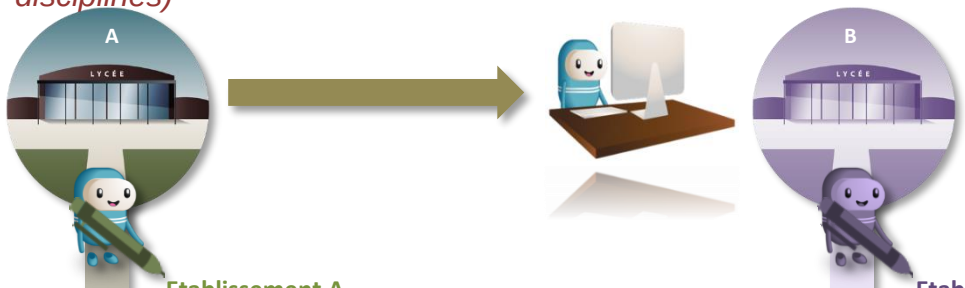

Rectorat

Dans IMAG'IN, la DEC effectue une extraction de Cyclades de type « Inscription » ou ultérieur => génération automatique de missions de correction de copies par centre épreuve lors du traitement d'ouverture/rafraîchissement de session depuis CYCLADES.

Etablissement A

Suite aux inscriptions, l'établissement d'inscription peut :

1- Positionner l'établissement B comme centre épreuve (= centre de numérisation) pour la ou les E3C dont les enseignements sont suivis par l'élève dans l' établissement B (cas1) et/ou pour la ou les E3C mutualisées et organisées par l'établissement B (cas 2).

- Suite à ce changement de centre épreuve et de centre de numérisation, **l'établissement d'inscription n'aura plus la visibilité sur les affectations des épreuves concernées pour ces candidats, il pourra consulter les notes de ses candidats.**

Etablissement B

Suite à la modification du centre épreuve, **l'établissement B qui gère la ou les épreuves concernées est le centre épreuve et le centre de numérisation pour les épreuves de ces candidats. Il est chargé de l'organisation en vue du déroulement de ces épreuves**.

Pour l'ensemble des épreuves qu'il doit organiser, l'établissement B peut :

2- Affecter les candidats (salle, date et sujet).

3- Editer les convocations pour chaque vague d'E3C pour la ou les épreuves concernées.

4- Convoquer les correcteurs dans IMAG'IN (enseignants de l'établissement B ou autres enseignants dont les noms auront été communiqués).

5- Les épreuves à numériser seront disponibles dans SANTORIN.

6- Numériser au fil de l'eau les copies qui seront anonymisées dans SANTORIN.

7- Distribuer les copies dans SANTORIN (contrôle possible sur la division de classe pour attribuer les copies à des professeurs autres que ceux de l'élève).